



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/09/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/09/2018

**Délibération n° D-2018-302**

**Création d'un emploi temporaire - Responsable du service  
Santé Sécurité au Travail de la Direction des Ressources  
Humaines**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

**Excusés :**

Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Ressources Humaines**

**Création d'un emploi temporaire - Responsable du service Santé Sécurité au Travail de la Direction des Ressources Humaines**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis un an, la Direction des Ressources Humaines est confrontée à l'absence de responsable du service Santé et Sécurité au Travail, suite à son intégration dans le parcours de transition professionnelle. Dans ce cadre et n'ayant pas été affecté de manière définitive sur un autre poste, l'agent ne libère pas son support de poste budgétaire.

Le service est ainsi confronté à un accroissement temporaire d'activité, dans un contexte de pilotage d'une démarche de management de la Santé Sécurité au Travail et d'élaboration d'une convention commune entre la Ville Niort et son CCAS et la Communauté d'agglomération du Niortais avec le Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP).

La création d'un emploi temporaire permettra l'appui indispensable auprès de l'équipe et de la direction.

Cet emploi temporaire assurerait les missions suivantes :

- Management du service santé et sécurité au travail et de la cellule prévention des risques professionnels ;
- Conseil de la direction des ressources humaines et de l'autorité territoriale dans la définition et la mise en place d'une politique de santé et sécurité au travail et de prévention des risques professionnels ;
- Pilotage de la démarche management de la santé et de la sécurité au travail ;
- Identification et analyse des conditions de santé et de sécurité au travail, des situations à risque, des accidents et maladies professionnelles ;
- Elaboration de dispositifs de prévention ;
- Evaluation et observation du respect des dispositifs de prévention ;
- Contribution au maintien dans l'emploi, notamment par des études de poste ;
- Développement de la connaissance liée aux problèmes de santé et sécurité au travail et aux techniques propres à les résoudre ;
- Veille technique et réglementaire dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Préparation et animation du CHSCT.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un poste de responsable du service Santé et Sécurité au Travail, rémunéré sur l'une des grilles indiciaires suivantes : attaché territorial, attaché territorial principal, Ingénieur territorial, Ingénieur territorial principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de Responsable du service Santé et Sécurité au Travail au sein de la Direction des Ressources Humaines, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE